

mobiles, l'honorable chef de l'opposition (M. Bennett) a proposé un amendement pour ajourner le débat, sous prétexte qu'il ne possédait pas de renseignements suffisants. Et l'honorable député de Weyburn (M. Young) a appuyé l'amendement pour obtenir aussi des éclaircissements. La conséquence, cela va de soi, c'est le maintien du droit. La députation reconnaît que le droit sur les camions automobiles et les autos est excessif.

M. YOUNG (Weyburn): Quel est l'amendement mentionné par mon honorable ami?

M. LUCAS: L'honorable député connaît la motion présentée par l'honorable député de Macleod et tendant à dégrever les camions automobiles.

M. YOUNG (Weyburn): Quel est l'amendement à cette motion dont parle mon honorable ami?

M. LUCAS: C'est le chef de l'opposition qui a proposé l'amendement et l'ajournement de la discussion sous prétexte qu'il ne possédait pas de renseignements suffisants. Mon honorable ami (M. Young (Weyburn) aussi avait besoin d'éclaircissements, bien qu'il parle libre-échange depuis nombre d'années. Quand nous avons discuté la question, il y a quelques jours, il a défendu le traité avec la Nouvelle-Zélande, puis il a fait volte-face et voté en faveur de sa révision. Si nous re-visons ce traité, quelle catégorie de produits pouvons-nous recevoir de la Nouvelle-Zélande, sinon des produits agricoles?

M. YOUNG (Weyburn): Comment mon honorable ami a-t-il voté en la circonstance?

M. LUCAS: Mon honorable ami le saura en consultant le Procès-Verbal. Mon honorable ami semble amèrement déçu par l'attitude de notre groupe qui abandonne ses principes et, cependant, il appuie un gouvernement qui impose des denrées aussi essentielles à la vie que le beurre. Qu'a-t-il fait pour faire dégrever les vêtements, les chaussures et autres articles nécessaires? Il y a un droit de 30 p. 100 sur les chaussures, un droit de 30 p. 100 sur les vêtements, un droit de 30 p. 100 sur les lainages,—les gens de l'Ouest canadien ont certes besoin de vêtements de laine,—un droit de 30 p. 100 sur les meubles et un droit de 35 p. 100 sur les ouvrages en émail.

L'hon. M. STEVENS: La Ligue des consommateurs approuve-t-elle ces droits?

M. LUCAS: De toute évidence, elle appuie le Gouvernement qui maintient ces droits.

L'hon. M. STEVENS: C'est terrible.

M. LUCAS: Les représentants de l'Ouest canadien ont tous été sincères en préconisant [M. Lucas.]

des dégrèvements et une plus grande liberté d'échanges, je le crois, mais ils siègent avec les ministériels et appuient un gouvernement qui a été incapable de réduire ces droits. Faut-il s'étonner que les agriculteurs canadiens désespèrent d'obtenir des dégrèvements?

M. YOUNG (Weyburn): Du moins, nous n'en sommes pas venus à demander au Gouvernement de hausser les droits.

L'hon. M. STEVENS: Le Gouvernement le fait.

Un MEMBRE: Et les raisins secs?

M. LUCAS: J'attire aussi votre attention sur la composition du cabinet.

L'hon. M. STEVENS: Où sont les ministres?

M. LUCAS: Le cabinet comprend quatre hommes marquants de l'Ouest canadien. Ce sont des hommes sincères et de talent et deux d'entre eux sont d'anciens chefs progressistes. On se serait imaginé que la présence de ces hommes dans le ministère eût amené des dégrèvements.

L'attitude qu'il faut adopter sur cette question, c'est une attitude d'hommes de bon sens. J'ai entendu dire à un homme fort éminent de l'Ouest, libre-échangiste, qu'il est convaincu que, pour souvegarder la Confédération il faut maintenir des droits douaniers. Un examen de la liste des droits perçus depuis l'établissement de la Confédération indique que le tarif est resté à peu près stationnaire, mais pour la gouverne de mes honorables amis, je dirai que les droits sont aujourd'hui un peu plus élevés qu'à l'arrivée au pouvoir du Gouvernement. Afin d'éviter de les consigner au hansard, les honorables députés qui voudront les consulter les trouveront aux pages 10, 11 et 12 de *Commerce du Canada*. Ils s'instruiront à lire ces chiffres et découvriront que notre tarif a été à peu près le même depuis la confédération, peu importe le parti au pouvoir.

M. BROWN: Le tarif moyen.

M. LUCAS: L'honorable député de Lisgar serait bien content de se servir de ces divers tarifs, et tenter de démontrer que l'on a eu des tarifs élevés sous d'autres gouvernements.

M. BROWN: L'honorable député de Lisgar se garde de fonder son raisonnement sur des moyennes.

M. IRVINE: Il ferait mieux de ne pas le faire.

M. LUCAS: Je suis d'avis que le cultivateur croit encore au principe du libre-échange; j'y crois moi-même, mais s'il faut avoir un